



OBJET Mise à disposition de la secrétaire chargée des affaires administratives de la Commune de Choisy

Réf. 2017 - 17

- feuillet 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 avril 2017
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

Représentés : Néant

Absents : Jean-Philippe TAVARES.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MINARD

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11

Rapporteur Christophe GUITTON

La loi n° 84-53 portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale et le décret n° 2008-580 envisagent la possibilité pour tout fonctionnaire territorial d'être mis à disposition auprès d'un autre établissement public pour y effectuer tout ou partie de son service.

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emploi d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

Suite au départ en retraite de la Secrétaire de Mairie de NONGLARD et à la décharge d'activité de la Secrétaire de Mairie de CHOISY, il a été convenu que la Commune de CHOISY crée un emploi à temps complet de secrétaire chargée des affaires administratives, et que l'agent amené à occuper cet emploi soit mis à disposition auprès de la Commune de NONGLARD à hauteur de 21 heures hebdomadaires.

La présente convention ci-annexée règle les modalités de la mise à disposition de Madame Christelle FILLION au sein de la Commune de NONGLARD, recrutée en qualité de secrétaire chargée des affaires administratives par la Commune de CHOISY à compter du 15 avril 2017, notamment les modalités de remboursement.



OBJET Mise à disposition de la secrétaire chargée des affaires administratives de la Commune de Choisy

Réf. 2017 - 17

- feuillet 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 avril 2017
A 20H00

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de NONGLARD et la Commune de CHOISY,

Vu l'accord de Madame Christelle FILLION,

Vu la saisine des membres de la Commission administrative paritaire placée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie (18 mai 2017),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de l'agent suivant :

Madame Christelle FILLION, titulaire du grade de rédacteur territorial, au bénéfice de la Commune de NONGLARD,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 15 avril 2017.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET Mise à disposition de la secrétaire chargée des affaires administratives de la Commune de Choisy

Réf. 2017 - 17

- feuillet 3/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 avril 2017
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 6 avril 2017

Date d'affichage : 12 avril 2017

A Nonglard le 12 avril 2017

Fait et délibéré le 11 avril 2017

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON



Acte télétransmis en Préfecture le 12 avril 2017